

<b>DEPARTEMENT</b>
VAL D'OISE
<b>ARRONDISSEMENT</b>
SARCELLES
<b>CANTON</b>
FOSES
<b>COMMUNE</b>
LUZARCHES

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°AP2026-106  
ARRÊTE MUNICIPAL  
PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION  
AU 7<sup>EME</sup> ADJOINT**

**Le Maire de la Commune de Luzarches,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

**Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;

**Vu** l'arrêté municipal n° AP2026-079 en date du 26 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marion Camurat, adjointe au Maire ;

**Considérant** que le maire peut à tout moment retirer les délégations données aux adjoints au maire, dès lors que la décision de retrait n'est pas inspirée par un motif étranger à la bonne marche de l'administration communale

**Considérant** que la décision prise par écrit par Madame Marion Camurat le 18 avril 2026, à effet immédiat, de se retirer totalement de ses fonctions, décision confirmée devant le Maire l'ensemble des adjoints le 20 avril 2026,

**Considérant** que les indemnités de fonctions ne peuvent être versées qu'aux adjoints investis de délégations effectives

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté n° AP2026-079 en date du 26 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marion Camurat, adjointe au Maire, est retiré à compter du 28 avril 2026

**Article 2 :** À compter de cette date, Madame Marion Camurat cesse d'exercer les fonctions déléguées mentionnées dans l'arrêté précité.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié et/ou affiché conformément aux dispositions en vigueur.

**Article 4 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de 2 [DEUX] mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyen accessible par le biais du site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».



**Michel MANSOUX**  
*Maire*

Luzarches, le 28 avril 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mansoux', written over a faint circular stamp.

Date de notification :
Date de transmission au représentant de l'État : <b>28/04/2026</b> (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)
Date de publication : <b>28/04/2026</b>